

la tribune

Droits d'auteurs: les artistes rencontrent Ouellet et Fox (p. 3)

Vivre en 1982

Arts et divertissements Informations générales Petites annonces

Un accouchement à la maison possible sans l'aide d'un médecin

- Léandre Bergeron

par Michel Morin

SHERBROOKE — "Les médecins ont mis le grappin sur les accouchements vers la fin des années 50 et ce sont toujours eux qui contrôlent officiellement la situation. En écrivant ce livre, j'ai tout simplement voulu démontrer que lorsque les précautions nécessaires sont prises, il est possible de réaliser un accouchement à la maison, sans l'aide d'un médecin."

Auteur du "Petit manuel de l'accouchement à la maison", Léandre Bergeron ne s'est pas gêné pour décrire le rôle des médecins lors des accouchements pratiqués dans les hôpitaux.

S'est très bien déroulé", de poursuivre l'auteur.



L'auteur du livre "Petit manuel de l'accouchement à la maison", Léandre Bergeron. (Photo La Tribune par Bernard Vanier)

"Souvent les médecins laissent de côté l'aspect humain lors des accouchements. Pour eux, pratiquer un accouchement, c'est un travail comme un autre. Il faut que l'enfant arrive au plus vite et ils font tout pour cela. Et c'est la pauvre femme qui écope de leurs techniques souvent inhumaines", de dire l'auteur.

Délaissant quelque peu l'aspect du travail effectué par les médecins lors des accouchements, Léandre Bergeron poursuit en affirmant que l'accouchement pratiqué à la maison représente de nombreux avantages certains qui contribuent à faciliter la venue du bébé.

"Le couple, et à plus forte raison la femme, retrouve la même intimité lors de l'accouchement à la maison que lors de la conception. C'est un facteur des plus importants lorsque l'on parle d'un accouchement. La femme a le droit de récupérer son accouchement et c'est ce que Francine (la maman) a voulu.

Et je puis vous dire qu'il n'y a pas eu de complication, tout

ture, il aura tout de même fallu, pour le couple Bergeron, se renseigner beaucoup sur le sujet.

"Nous avons consulté des livres, nous avons discuté avec des personnes qui s'y connaissent en la matière. C'est bien évident qu'on ne pratique pas l'accouchement à la maison sans avoir auparavant pris des informations ça et là", de lancer Léandre Bergeron.

De l'avis de l'auteur, l'accouchement de Francine, même s'il a nécessité 24 heures, s'est déroulé sans anicroche.

"Outre Francine et moi, trois autres femmes ont assisté à l'accouchement. Et l'expérience a été fantastique. Ma seule intervention a été de recevoir le bébé. Tous s'est déroulé parfaitement et ce fut un moment extraordinaire. Le médecin n'a pas eu à intervenir", d'ajouter l'auteur.

Aux dires de M. Bergeron, le mari se doit d'être le premier assistant. La sage-femme vient en deuxième lieu et le médecin est la dernière personne qui peut intervenir si des complications se manifestent.

"Ce bouquin démontre que l'accouchement à la maison est une alternative que beaucoup de couples pourraient envisager", de terminer l'auteur.

Désirez-vous régulariser les naissances?

Voulez-vous savoir si vous avez une ovulation?

Désirez-vous avoir un enfant?

SERENA peut vous aider
567-6893



Coupons controversé

Sharon Ann Otten, de Anaheim, Californie, a collecté 84 coupons de 100 \$ des Pages jaunes du comté d'Orange, bons pour l'achat d'une auto neuve ou usagée chez un vendeur de Downey. Mais le vendeur a refusé les coupons qui ne portaient pourtant aucune date limite. Mme Otten a engagé un avocat pour poursuivre le vendeur.

Le monde scolaire

SHERBROOKE — Depuis trois jours, les finissants du département d'informatique du Collège de Sherbrooke présentent les projets qu'ils ont réalisés au cours des quatre derniers mois dans des entreprises et divers milieux où ils ont fait des stages. Les finissants sont tour à tour auditeurs des exposés de leurs confrères et consœurs et eux-mêmes responsables de certains exposés. Une période de questions suit ces exposés.

Dans le cadre des activités des jours "A", 43 élèves du secondaire V du Séminaire salésien, sous la responsabilité de M. Bruno Laperle, professeur et animateur de l'activité "Carrières et professions", ont visité le Collège militaire royal de St-Jean. En plus de recevoir divers renseignements sur ce Collège, les élèves ont visité les installations de la base et ils ont surtout été impressionnés par le nouveau centre d'informatique. Après cette visite, quelques élèves ont manifesté le désir de poursuivre leurs études à ce collège. Le Père Jacques Donne, responsable de l'aide personnelle à l'élève, accompagnait également le groupe.

Samedi et dimanche, les élèves de Montcalm vendent encore des sapins de Noël aux gens qui ne se sont pas encore procuré leur arbre pour les Fêtes... ils se trouveront à la polyvalente même, de 8h30 à 16 heures, pour recevoir les clients intéressés... les fruits de cette vente permettront de réaliser le camp d'hiver des finissants...

Demain soir, les élèves du Collège du Mont-Notre-Dame présenteront des cadeaux aux malades de l'hôpital d'Youville et leur offriront un spectacle de danse canadienne...

Campagne de partage de la part des professeurs et cueillette de jouets et de vêtements encore utilisables pour

la campagne du Partage de Noël du club Optimiste Centre-Estrie ont compté parmi les événements de la semaine à la polyvalente Le Triolet...

Lors des rencontres de pastorale du Collège du Sacré-Coeur, les élèves ont été appelées à déposer dans des paniers de Noël préparés pour les dévotionnaires des cadeaux qu'elles-mêmes auraient appréciés...

Samedi, aura lieu, à la polyvalente Le Ber, le dernier ciné-garderie des élèves du groupe Calibec — échange Californie-Québec... Tous les enfants du quartier et d'ailleurs âgés de 4 à 11 ans sont gardés à l'école Le Ber, où leur sera présenté le film "Pierre à feu fait feu"... Les parents profitent ainsi de l'après-midi pour finir leur magasinage des Fêtes... Le Père Noël sera de la partie...

Les étudiants de l'éducation des adultes du Collège de Sherbrooke ont élu M. Gervais Paquet, un des leurs, pour les représenter au conseil d'administration du Collège...

Des élèves du Mont-Notre-Dame présenteront la pièce "Si Cendrillon pouvait mourir", avec la participation d'une chorale de jeunes, au Collège même, 114 rue Cathédrale, dimanche soir, à 20 heures...

Les élèves du Séminaire salésien viennent de compléter leur premier bloc d'activités d'avant les Fêtes... En revenant des vacances de Noël, ils choisiront une nouvelle activité parmi la quarantaine qui leur sont offertes dans le cadre des activités socio-culturelles: entre autres, informatique, théâtre, cuir, judo, écologie, céramique, tir-à-l'arc, transfert d'images, cuisine, ballet-jazz, menuiserie, etc... ces activités sont animées par des professeurs, des parents, des personnes de l'extérieur ou des anciens élèves...

La recette du jour

Ragoût de poisson

2 lbs de filets de poisson assortis
12 oz de pommes de terre, pelées, en cubes
2 tasses de navet, en cubes
1 1/2 tasse de carottes, en cubes
2 oignons tranchés
1 c. à table de fines herbes, hachées (marjolaine, estragon, sarriette, cerfeuil et thym)
1 gousse d'ail
1 1/2 pinte d'eau
sel et poivre au goût
4 c. à thé de persil frais, émincé.
Alors que le poisson est encore congelé, le couper en petits morceaux de même grosseur et met-

tre de côté. Dans une casserole, disposer les pommes de terre, le navet, les carottes, les oignons, les fines herbes et l'ail. Recouvrir avec l'eau. Porter à ébullition, couvrir et mijoter jusqu'à ce que les légumes soient tendres. Ajouter le poisson au liquide et mijoter jusqu'à ce que le poisson soit cuit (5 à 8 minutes).

Ne pas trop cuire. Assaisonner de sel et poivre. Verser dans 4 bols à soupe; parsemer chaque portion de persil.
Donne 4 portions.

COMMANDEZ IMMEDIATEMENT VOS VIANDES POUR NOEL.

DINDES FRAICHES
Cat. "A" Flamingo
10 à 24 lb
lb 1³⁹ kg 3⁰⁶

DINDES CONGEEES
Cat. "A"
10 à 24 lb
lb 1²⁷ kg 2⁷⁹

BIFTECK T-BONE, classé A-1 lb 2⁹⁸ kg 6⁵⁷
SAUCISSES A COCKTAIL lb 1⁸⁹ kg 4¹⁷
CHAPONS frais, Cat. "A", 6 à 8 lb lb 1³⁹ kg 3⁰⁶
OIES catégorie "A", 8 à 12 lb lb 1⁹⁹ kg 4³⁹
JAMBONS décorés, prêts à manger lb 2⁹⁹ kg 5⁷¹
HUITRES FRAICHES chopine 5⁹⁹
PORC MAIGRE frais, haché lb 1⁵⁹ kg 3⁵¹



Prix en vigueur du 15 au 24 décembre.
135, RUE QUEEN
LENNOXVILLE
562-1531

LE CENTRE DU MICRO-ONDES



DEMONSTRATION VENDREDI ET SAMEDI

- Moins de temps de cuisson
- Conservation de la valeur nutritive des aliments
- Economie d'énergie
- Cuisinez en tout confort
- SI NON SATISFAIT NOUS RACHETONS LE FOUR DANS LES 30 JOURS SUIVANT L'ACHAT



Plaque tournante amovible

TELE-SON

124, Wellington Nord
Place Wellington
566-8744

Richard Dion,
prop. 16 ans
d'expérience



Boutique Shetland

Les lainages les plus fins
Coiffures, chapeaux, foulards,
manteaux, jupes et chandails
de toutes sortes

Rte 143, Massawippi
Tél.: 838-4714

Où le magasinage est intéressant et avantageux.

LES BOUTIQUES NORTH HATLEY

Cadeaux, Mercerie, Antiquités
Vêtements, Pièces de collection, Artisanat
Rue Principale, North Hatley — 842-4161

OUVERT 7 JOURS / SEM. 9h. - 17h.

Santana

Le manufacturier,
qui me PERMET d'acheter

DIRECTEMENT DE L'USINE
A DES

PRIX INCROYABLES!

BOTTES D'HIVER POUR DAMES

\$19⁹⁹

Magasinez tôt en semaine... évitez les foules. Les lundis, mardis et mercredis, c'est tellement plus facile!



Mesdames, vous avez le choix de

- ☐ CUIRS SPLENDIDES
- ☐ CHICS SUEDES
- ☐ STYLES EUROPEENS FABRIQUES EN ESTRIE
- ☐ SELECTION INCROYABLE DE STYLES, COULEURS ET POINTURES

Souhaitez à partir de \$9⁹⁹

Santana

COMBAT L'INFLATION

au 326, BOUL. INDUSTRIEL, SHERBROOKE

HEURES D'OUVERTURE: Lundi au mercredi: 9h. a.m. à 5h.30 p.m.; jeudi, vendredi: 9h. a.m. à 9h. p.m.; samedi: 9h. a.m. à 5h. p.m. Ouvert tous les soirs jusqu'à Noël.

la tribune — arts et divertissements



Jusqu'à dimanche

Le 15e Salon des métiers d'art, installé au Manège militaire, est encore ouvert jusqu'à dimanche inclusivement et on peut y trouver de nombreuses suggestions de cadeaux pour les fêtes, confectionnés par les artisans des Cantons de l'Est. Le Salon version 1982 est attrayant, à l'intérieur comme à l'extérieur où deux gentils lutins invitent les passants.

(Photo La Tribune par Stéphanie Lemire)

Une centaine de films de Laurel et Hardy retrouvés à Hollywood

HOLLYWOOD (AFP) — Près d'une centaine de films courts et longs métrages des comiques américains, Stan Laurel et Oliver Hardy, ont été retrouvés après quatre années de recherches, a-t-on appris jeudi à Hollywood.

Les recherches avaient été entreprises par les studios Hal Roach où avaient été produits ces films de 1927 à 1957, date de la mort de Hardy. Quoique ces comédies ne soient pas des inédits, mais des pièces de collection, trois ou quatre d'entre elles n'ont jamais été présentées aux États-Unis.

Certaines ont été réalisées en français, italien et espagnol avec la voix-même des deux comiques, et d'autres sont doublées en allemand, a précisé un porte-parole du studio.

Les bobines ont été notamment retrouvées dans un coffre placé sous une patinoire en Alaska, dans les caves des studios de la Metro-Goldwyn-Mayer (MGM), à la librairie du Congrès à Washington, et en Yougoslavie et Tchécoslovaquie.

Concours de musique: inscriptions avant le 30

SHERBROOKE — Les jeunes musiciens de la région des Cantons de l'Est peuvent encore s'inscrire pour les auditions des Concours de musique du Québec qui se tiendront du 20 au 22 avril prochains à Sherbrooke.

Mais le temps presse car les inscriptions doivent parvenir au secrétariat montréalais avant le 30 décembre prochain.

Des classes de piano, de cordes, de vents, de guitare, d'orgue et de flûte-à-bec pour les 7 à 23 ans, de chant pour les 18 à 28 ans, d'ensembles divers pour les moins de 23 ans, et de chorales qui sont sans limite d'âge sont ouvertes tant pour les Concours de musique du Québec que pour les Concours de musique du Canada.

Les inscriptions doivent être acheminées au plus tôt à la vice-présidente des Concours France Dupuis (569-1742 ou 564-6160).

Coupsures dénoncées par le Conseil de la musique du Canada

OTTAWA (PC) — Le Conseil de la musique du Canada (CMC) a demandé mercredi à ses membres et sympathisants de dénoncer une coupure de l'aide aux arts de la part du gouvernement de l'Ontario.

Faisant état d'une "rumeur bien fondée", le conseil précise que la coupure serait de l'ordre de 15 pour cent en 1983, ce qui avec l'inflation entraînerait une baisse de 30 pour cent des fonds venant de l'Ontario Arts Council.

Selon M. Guy Huot, secrétaire général du CMC, cet organisme provincial avait versé, en 1981, une aide de \$3.5 millions en subsides à des orchestres, chœurs, festivals et autres projets musicaux ainsi qu'en droits aux compositeurs.

"Il n'y a pas de secteur de la vie musicale en Ontario qui ne soit, à un degré ou l'autre, dépendant de l'Ontario Arts Council. Pour certaines organisations, il y va de leur survie."

"Il est encore temps d'éviter que ces coupures soient appliquées mais il faut agir, c'est urgent", a conclu M. Huot.

Ententes signées entre Premier Choix et les câblodistributeurs de la région

SHERBROOKE (PR) — "La télévision payante marquera un tournant dans l'histoire de la télévision et dans la qualité des présentations sur les réseaux français et anglais."

C'est en ces termes que M. Gilles Ste-Marie, premier vice-président et directeur général du réseau français Premier Choix, a qualifié le nouveau service qui sera offert aux abonnés du câble à compter du 1er février prochain.

Une conférence de presse organisée hier à Sherbrooke avait d'ailleurs pour but de marquer la ratification des ententes d'affiliation intervenues entre la Société Premier Choix et onze câblodistributeurs des régions des Cantons de l'Est, de Yamaska et de la Beauce.

Déjà, la semaine dernière, un accord était signé avec Vidéotron-Cablevision, le plus gros distributeur par câble au Québec et dans la région des Cantons de l'Est.

Cette entente donnera aux quelque 100.000 abonnés câblés des trois régions ce qui représenterait environ 80 pour cent de l'ensemble de la population totale accès aux services français et anglais de Premier Choix, offrant chacun une programmation de 24 heures sur 24.

Deux autres distributeurs concurrents, C-Channel et Télévision

de l'Est du Québec (TVEC) qui n'ont pas encore signé avec les



M. Gilles Ste-Marie, directeur général du réseau français de Premier Choix.

compagnies de câble québécoises pourraient aussi, advenant entente, ajouter leur chaîne d'émissions payantes aux deux offertes déjà par Premier Choix, ce qui porterait à quatre le nombre des alternatives accessibles au consommateur.

L'accès à chacune des chaînes payantes coûtera au consommateur un coût mensuel de 15,95 \$ auquel il faudra ajouter des frais d'installation de 25 \$, ceux d'un convertisseur de canaux ou cabloselecteur pour

ceux qui n'en possèdent pas déjà un, et des frais du service de base du câble. Un décodeur, qui sera payé à même l'abonnement mensuel et les frais d'installation, sera aussi nécessaire.

Les téléviseurs récents qui possèdent un convertisseur intégré devront cependant ou acheter un nouveau convertisseur indépendant, ou se munir d'une pièce d'équipement que l'association des câblodistributeurs est actuellement à mettre au point et qui devrait être sur le marché pour le premier mars.

On prévoit cependant que le consommateur qui voudrait s'abonner

aux deux chaînes française et anglaise de Premier Choix pourront bénéficier d'un tarif spécial mais on n'en connaît pas encore le détail.

Ceux qui sont déjà abonnés au câble et qui ne s'abonneront pas à l'une ou l'autre des chaînes de la télévision payante ne perdront cependant aucun des canaux qui leur sont actuellement accessibles, les nouveaux canaux s'ajoutant simplement à ceux qui existent déjà.

Un produit francophone

Selon M. Ste-Marie, la chaîne française n'ofri-

ra pas seulement des versions doublées de spectacles ou de films américains mais offrira un contenu français avec des spectacles et des films conçus pour le réseau français.

La programmation présentera dans un pourcentage de 60 à 75 pour cent des films longs-métrages et, pour le reste, des événements sportifs qui ne sont pas couverts par la télévision conventionnelle et des émissions de variété.

Chacun des événements sera répété de 7 à 15 fois sur des périodes plus ou moins étendues.

Le service offert par la compagnie de télé-

sion payante Premier Choix sera disponible dès le 1er février mais le lancement officiel ne sera fait que le premier mars, pour laisser le temps aux câblodistributeurs de mettre en place les équipements nécessaires à la réception de l'image.

Actuellement et à partir des ententes déjà conclues avec les différents câblodistributeurs du Québec, Premier Choix peut desservir 80 pour cent de tout le public québécois et a bon espoir de rejoindre le dernier 20 pour cent au cours de 1983, en septembre vraisemblablement.

Le Syndrome Chinois

JACK LEMMON JANE FONDA MICHAEL DOUGLAS

16 et 17 déc. 19h30 et 21h30

CINÉMAFEUS

555-19

LE VIEUX CLOCHER DE MAGOG

64, Merry nord Magog

et Spectacles Laurentides présentent

En primeur, le nouveau spectacle de CLEMENCE DESROCHERS

3 DERNIERS SOIRS

16, 17, 18 déc.

Billets: \$10⁰⁰

Réervations: 847-0470

250 sièges seulement

Tous les spectacles sont à 20h.30

Billets en vente au Café aux livres 66 Alexandre, Sherbrooke et au Vieux Clocher, Magog

F. L. HIDEAWAY

314, rue Queen, Lennoxville

Venez au nouveau "club" populaire.

Danse avec orchestre tous les vendredis et samedis.

Sonorité exceptionnelle, murs et plafond en pin solide.

VEILLÉE DU JOUR DE L'AN

(31 déc.)

Danse de 10 h p.m. à 3 h a.m. avec l'orchestre "Steel Mountain"

Billets \$5.00, disponibles maintenant. 562-9544.

Après la veillée, repas spécial servi au restaurant.

1 janvier, danse avec l'orchestre "Steel Mountain".

DU 26 au 30 DEC., tous les soirs:

Danse avec musique Disco

JOUR DE L'AN

Dinde rôtie (repas complet avec verre de vin) \$9⁹⁵

Enfant de 10 ans et moins: 1/2 prix

Votre réservation serait appréciée.

RESTAURANT F.L.

314, rue Queen, Lennoxville 562-9544

PIZZAVILLE RESTAURANTS

BROCHETTE DE FRUITS DE MER	STEAK DE SURLONGE	6⁹⁵
5⁹⁵	FILET MIGNON	5⁹⁵

QUEST 1559, rue Dunant 566-7227

LENNOXVILLE 116, rue Queen 564-2400

EST 624, King est 566-8192

NORD ROCK FOREST 500, boul. Bourque 564-2227

en français

E.T.

UN FILM DE STEVEN SPIELBERG

L'EXTRA-TERRESTRE moins de 14 ans \$2.50

HORAIRE: 8h.

cinéma de paris

372 rue King, SHERBROOKE 569-2626

OFFREZ EN CADEAU POUR NOËL

à vos parents et amis...

DEUX MAGNIFIQUES LONG-JEU

"LE CHOEUR VICTORIA CHANTE NOËL"

Ce chœur estrien avec sa scholaie grégorienne et son ensemble instrumental nous replonge dans le cycle liturgique de Noël

"JEAN-BENOIT MARCOUX AU DOMAINE ST-LAURENT"

recrée par sa musique d'ambiance une fresque québécoise pleine de couleurs et de charme

En vente chez

MUSIQUE CITE

169 King ouest et aux

EDITIONS PAULINES

Boul. St-François nord, ou composez 837-2121

CINÉMAS

CARREFOUR DE L'ESTRIE

Boul. Portland Sherbrooke 565-0366

Brillantine

La musique et l'émotion continuent sans cesse!

CINÉMA 1 8h45 - 8h50

MAN HAS MADE HIS MATCH... NOW IT'S HIS PROBLEM

HARRISON FORD

BLADE RUNNER

6h55 - 9h00

CINÉMA 2

GUERRE DES ÉTOILES

ENSEMBLE POUR LA PREMIÈRE FOIS!

"LA FORCE"

EST AVEC VOUS DANS LE PLUS GRAND SPECTACLE ANIMÉ PRÉSENT!

L'EMPIRE CONTRE-ATTAQUE

CINÉMA 3 Guerre: 7.00 Empire: 9.15

DES LIVRES POUR TOUTE LA FAMILLE

Le meilleur choix dans tous les domaines: romans, B.D., livres pratiques, sciences naturelles, livres de cuisine, documentaires, livres d'art, beaux-arts, histoire, géographie, voyages, sciences et culture, administration, droit, monde des affaires, économie, biographies, informatique et beaucoup d'autres suggestions de cadeaux.

A Noël, je donne un livre

BIBLAIRIE G.G.C.

298, King ouest Sherbrooke

566-0911

LE 15^e SALON DES MÉTIERS D'ART

une surprise!

Du 11 au 19 décembre au Manège militaire

64 Belvédère sud, Sherbrooke

Ouvert de midi à 22 hrs.

ENTRÉE LIBRE

9 CKBSTV

Refonte de la Loi du droit d'auteur

Les artistes rencontrent Ouellet et Fox

par Pierre Roberge

MONTREAL (PC) — Une douzaine de représentants de différentes disciplines artistiques ont rencontré, mardi à Ottawa, les ministres de la Consommation et des Communications, MM. André Ouellet et Francis Fox respectivement.

Conduits par l'écrivain Gratien Gélinas, ils ont présenté le mémoire qui résume leurs aspirations concernant la refonte de la Loi du droit d'auteur.

Ils sont ensuite revenus à Montréal donner une conférence de presse qui s'est déroulée dans un éclairage naturel puis, petit à petit, dans la pénombre à cause de la panne générale de l'Hydro-Québec.

Devant MM. Ouellet et Fox qui "avaient fait leurs devoirs" et étaient au courant du dossier, a dit M. Gélinas, ils ont

fait valoir la nécessité que "l'exploitation des



Gratien Gélinas

oeuvres de l'esprit se fasse dans le respect total du droit intellectuel et moral de l'auteur".

Toute nouvelle loi, a-t-il ajouté, "devra consacrer le droit du créateur à toucher le bénéfice de son travail".

Regroupés au sein de la Conférence des associations de créateurs et créatrices du Québec, les représentants québécois avaient sollicité cette rencontre auprès des deux ministres fédéraux.

Pour ce qui est des délais, a précisé M. Michel Gay, secrétaire général de l'Union des

écrivains du Québec (UEQ), ils ont appris qu'un avant-projet de loi serait proposé "dans les semaines qui viennent", avant de franchir toutes les autres étapes usuelles.

Les associations intéressées ont souligné l'importance pour le législateur de se conformer à "l'esprit du droit romain", c'est-à-dire que la future loi devra être rédigée en termes assez généraux pour englober toutes les nouvelles technologies qui pourraient apparaître dans le secteur culturel à l'avenir.

"Il ne faut pas se con-

tenter d'une liste", a dit M. Gay, car cela équivaut à se retrouver avec

les problèmes de la loi actuelle (datant de 1924) qui ne tient pas compte,

pour ne citer qu'un exemple, de la télévision par câble.

"BELMONDO-OURY: MÉDAILLE D'OR."

POUR TOUS

PIERRE BILLARD Le Point

"UN SAVOUREUX COCKTAIL. Le public rit et applaudit."

LE NOUVEL OBSERVATEUR



DES DEMAIN

Cinéma CARREFOUR Sherbrooke 565-0366

Éditions Naaman
C.P. 697
SHERBROOKE (Québec, Canada)
J1H 5K5

Samedi 18 décembre 1982
de 9h à 17h:
EXPOSITION DE LIVRES
de tous les pays
et pour tous les âges

au Centre de vente au public des Éditions Naaman, 4377, rue Sainte-Bernadette, en arrière de l'Hôtel de Ville de Rock-Forest, tél.: (819) 563-1117.

Remise de 20% sur tous les livres

10e ANNIVERSAIRE DE CRÉATION (1973-1983)

STUDIO 13 "DISCO"

En plus de notre
ENCAN SPECIAL du JEUDI à MINUIT
SPECTACLE de TRAVESTIS
avec EMMANUELLE KENT (Marilyn Monroe)

CLUB LA RENCONTRE

Pour vous messieurs
NOS DANSEURS VOUS INVITENT
du JEUDI au SAMEDI de 9h p.m. à 3h a.m.

83912x LE DIMANCHE OUVERT A COMPTER DE 19H

Menu artistique

Ce soir et demain soir, à 19 h 30 et 21 h 30, Cinéma présente à la salle Maurice-O'Bready le drame social de James Bridges Le syndrome chinois avec Jane Fonda et Jack Lemmon.

vendredi et samedi), à 20 h 30, au théâtre Le Vieux Clocher de Magog, Clémence Desrochers présente son tout dernier spectacle Plus folle que jamais.

BELVEDERE 1
Tél: 562-3969 18 ANS

Le chef-d'œuvre de l'érotisme, l'unique
CALGULA 8H40

"Collège en folie" 7h

BELVEDERE 2
Tél: 562-3969 18 ANS

SUPER PROG. EROTIQUE

"Talk dirty to me"
"Hot racket" Anglais.
83910

PIANO-BAR L'"AUBERGE"

L'AUBERGE EN FÊTE...

du jeudi au samedi

EN VEDETTE:

SERGE BALMIR



Nombreuses surprises!
Invitation spéciale pour party des Fêtes
Réservation: 845-4227

Auberge
des
Cantons

Rte 143,
Windsor

Où l'atmosphère vaut le déplacement



discus

50 LOCAUX A TRAVERS LE CANADA

Nous avons le pouvoir d'achat pour obtenir de bons prix

discus

LA PLUS VASTE SELECTION
LES PLUS BAS PRIX

Nouvelle marchandise
tous les jours.

VALEUR SPECIALE
Des milliers d'albums et de rubans scellés à l'usine, maintenant en vente à

3.99

ou moins

PRESENTEZ CE COUPON POUR OBTENIR CES SPECIAUX

Dire Straits Love Over Gold	Paul Piché P. Piché	Chris de Burgh Gateway	F. Thibault Les chants aimés
John Cougar American Fool	Donald Fagen The Nightfly	Led Zeppelin Stairway to Heaven	Men at Work Business as Usual
Don Henley I Can't Stand Still	Supertramp Famous Last Words	Led Zeppelin Code	Hall & Oates H2O
Peter Gabriel Security	Phil Collins Hello, I Must Be Going	John Lennon John Lennon Collection	Olivia Newton John Greatest Hits, Vol. II
C. Dubois Seris	Julio Iglesias Et l'amour sera la femme	Jean Lapointe Si on chantait	Prod de Poite

BAS PRIX DISCUS SEULEMENT

5.49 L.-J. OU CASSETTE

UN L.-J. OU CASSETTE PAR COUPON
CE COUPON EXPIRE LE 18 DEC. QUANTITES LIMITEES!
DESOLE, PAS DE CARTE DE CREDIT SUR LES ARTICLES
CI-HAUT ENUMERES.

CARREFOUR DE L'ESTRIE
3050, boul. Portland, Sherbrooke

POUR VOUS ACCOMMODER, NOS MAGASINS AU QUEBEC OUVRIRONT TOUS LES SOIRS JUSQU'A 21h.

CERTIFICAT DE CADEAU
NON VALABLE POUR PLUS DE 500\$. NOT VALID FOR MORE THAN 500\$.

discus

DONEZ UN CADEAU DE MUSIQUE.
DONEZ UN CERTIFICAT DE CADEAU DISCUS

SPECIMEN

CERTIFICAT DE CADEAU



*Jusqu'elle
à tout...
Offrez-lui
Plus!*

Consultez les gemmologues

Ronald Fortier inc.

GEMMOLOGISTE

43, Wellington nord - centre-ville

Fortier/Paré inc. Bijoutiers
Joailliers

Carrefour de l'Estrie

pour des bijoux de qualité.

La Couronne demande une peine exemplaire pour Claude Rouleau

Par Gilles St-Jean

MONTREAL (PC) — La Couronne a demandé mercredi au juge Raymond Bernier, de la Cour des sessions, de condamner Claude Rouleau à une peine de prison exemplaire.

M. Rouleau avait été reconnu coupable, en juin dernier, d'avoir accepté en 1972, alors qu'il était sous-ministre des Transports du Québec, que deux entreprises bénéficiaient de contrats du gouvernement fassent des plans et construisent un quai sur sa propriété de Deux-Montagnes.

Au cours de ses recommandations pré-sentencielles, Me Philippe Ferland a souligné que M. Rouleau pourrait être passible de la peine maximale de cinq ans prévue au Code criminel pour abus de confiance.

"Il y a un facteur aggravant dans cette affaire: l'accusé a accepté des travaux qui ont duré plusieurs mois; ce n'était quand même pas un moment d'oubli. Il a planifié l'affaire avec les entreprises impliquées. Il n'a regardé faire jour après jour. Il n'a pas payé ces travaux avant plusieurs années, sans compter qu'il n'a pas versé leur pleine valeur", a rappelé Me Ferland.

Une fortune

Au nombre des arguments en faveur d'une sentence exemplaire, a souligné le substitut au procureur général, on doit aussi tenir compte des frais de l'enquête et du procès de M. Rouleau.

"Les actes de l'accusé n'ont peut-être rien coûté comme tel au contribuable. Mais l'enquête et le procès, eux, ont coûté une fortune. S'il fallait libérer l'accusé sans condition, ça ne vaudrait plus la peine de poursuivre un fonctionnaire. La seule raison de porter plainte, en fait, c'est l'exemplarité", a-t-il soutenu.

"Ce qui est en jeu, ici, c'est l'intégrité de la fonction publique. M. Rouleau était le plus haut fonctionnaire de son ministère; il avait un poste de confiance. Je ne vois pas pourquoi on n'appliquerait pas dans son cas les prescriptions de la jurisprudence", a-t-il poursuivi.

Pour étayer ses dires, il a remis au

juge les copies de trois verdicts rendus contre des fonctionnaires, dans des cas d'abus de confiance.

Selon lui, dans ces cas, on a tenu compte de l'exemplarité pour infliger aux contrevenants des peines de prison de plusieurs mois.

Le cas Sky-Shops

Me Ferland a suggéré à la Cour de ne pas retenir l'argument de la respectabilité de l'accusé, soumis par l'avocat de la défense, Me Gabriel Lapointe.

Ce dernier avait affirmé que son client avait apporté et continuait d'apporter beaucoup à la société, tant par son succès en affaires que son implication dans différentes bonnes oeuvres.

"L'un des accusés dans l'affaire Sky Shops était un sénateur et un autre, M. Clarence Campbell, avait été président de la Ligue nationale de hockey et procureur pour le Canada au procès de Nuremberg. C'est un peu plus prestigieux qu'un sous-ministre. Et pourtant, M. Campbell a été condamné à la prison", a soumis Me Ferland.

Me Lapointe avait allégué que M. Rouleau a déjà payé sa faute, à la suite de la très mauvaise publicité reçue à la suite de la Commission Malouf, et qu'il avait dû subir une démotion au sein de la compagnie d'ingénieurs conseils Lavalin Inc.

Un casier judiciaire serait de trop, a-t-il affirmé.

Lavalin

Le patron de M. Rouleau, M. Bernard Lamarre, avait affirmé mercredi matin que dans un tel cas, l'accusé devrait encore quitter son poste de vice-président de Lavalin, étant donné que son travail actuel, du démarchage de contrats dans des pays étrangers, faisait "un sine-qua-non de ne pas avoir de casier judiciaire".

Dans cette hypothèse, l'ex-sous-ministre demeurerait à l'emploi de Lavalin mais seulement à titre de conseiller spécial, un emploi moins rémunérateur, de l'avis de M. Lamarre.

M. Rouleau était devenu président de Lavalin International en 1977. Il a dû quitter cette fonction après avoir été mis en accusation, à cause de la "sensibilité" des pays avec lesquels sa compagnie transige.

M. Lamarre a précisé en avant-midi que M. Rouleau venait d'aider à décrocher plusieurs contrats d'une valeur de \$380 millions en Algérie.

Me Lapointe a repris avec insistance cet argument, au cours de sa plaidoirie.

L'intérêt public

"Il faut considérer l'intérêt de l'accusé et admettre que sa remise en li-

berté ne nuirait pas à l'intérêt du public. Outre sa grande valeur d'homme d'affaires, plusieurs témoins produits en avant-midi (lors de la preuve de caractère de la défense) ont démontré la contribution de M. Rouleau dans toutes sortes d'autres domaines. Ce n'est pas un citoyen égoïste qui n'a à coeur que ses propres intérêts", a plaidé Me Lapointe.

Selon plusieurs témoins, en effet, M. Rouleau a généreusement donné de son temps et de son argent au profit de différentes causes, allant des concours de musique aux fonds de recherche de l'Université de Montréal et de survie de l'Ecole polytechnique, affiliée à cette dernière.

A la suite de ces plaidoiries, d'une durée totale d'une heure, le juge Bernier a convoqué les parties à revenir devant lui le 12 janvier prochain, alors qu'il devrait faire connaître la sentence de l'ex-sous-ministre.

Salaires des députés: le gouvernement accepte de scinder son projet de loi

QUEBEC (PC) — Le gouvernement a du se rendre aux arguments des libéraux et accepter de scinder son projet de loi qui prévoit que le salaire des députés sera haussé de 6 p.c le 1er avril prochain et indexé à partir du 1er janvier 1984.

Les libéraux refusaient de voter en bloc le projet de loi 90 qui comportait deux volets: des modifications au fonctionnement de l'Assemblée nationale et la détermination des nouvelles conditions de travail des députés (salaires et pension).

Les libéraux voulaient bien voter en faveur des dispositions concernant l'Assemblée nationale mais ils préconisaient un gel des salaires des élus pour 1983.

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-François Bertrand, a repoussé les multiples demandes de l'Opposition et encore mardi soir, il affirmait qu'il n'était pas question de faire deux projets de loi séparés.

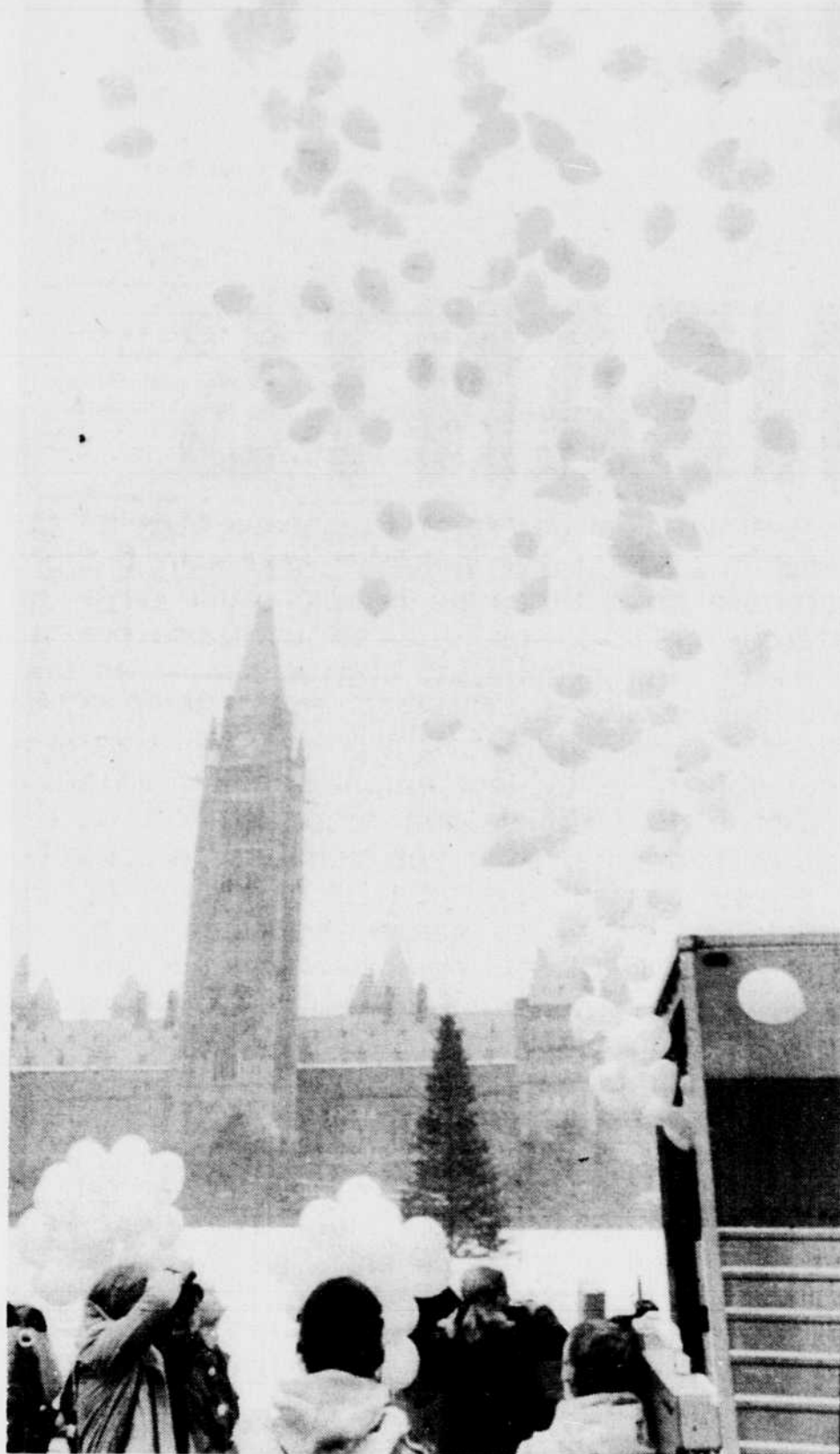
Pourtant, il annonçait en Chambre mercredi matin que la loi avait été

scindée. D'après les informations recueillies, il semble que les deux partis se soient mis d'accord sur cette question en soirée mardi.

Les députés ont donc voté à l'unanimité hier en Chambre le projet de loi 90, la loi sur l'Assemblée nationale. Le vote sur le nouveau projet de loi 110, qui porte sur les salaires, a été plus partagé en deuxième lecture: 62 pour, 39 contre et une abstention, Guy Bisailon, député indépendant de Sainte-Marie.

Il a immédiatement été déferé en commission parlementaire.

Le leader du gouvernement, M. Bertrand, a défendu hier à nouveau les augmentations que les députés veulent se donner pour le 1er avril, après un gel de trois mois.



Des ballons pour des phoques

Des membres d'une association pour les droits des animaux ont lâché quelque 4,000 ballons blancs gonflés à l'hélium, hier, sur la colline parlementaire, à Ottawa. Ils protestaient contre la campagne d'Ottawa contre le projet européen visant à interdire les importations de peaux de phoques canadiens.

(Laserphoto PC)

Protocole de retour au travail ratifié chez Nordair

MONTREAL (PC) — Les employés au sol de la société aérienne Nordair ont ratifié mercredi le protocole de retour au travail conclu ces dernières heures entre la compagnie et le syndicat représentant les 500 employés.

De source patronale, on apprend que les résultats partiels du vote des syndicats donnent 80 pour cent en faveur du protocole de retour et 20 p.c. contre, c'est-à-dire 300 contre 70.

Déjà, c'est plus que la moitié des employés ayant droit de vote qui se sont prononcés en faveur de la reprise du travail, qui se fera en trois étapes à partir du lundi 3 janvier 1983.

Les employés avaient accepté vendredi dernier les conditions de l'entente de principe dont on ne connaît pas encore le teneur.

Deux autres groupes de travailleurs

suivront leur exemple les 10 et 24 janvier. Le porte-parole de la compagnie, M. Ahmed Galipeau, ignorait le nombre précis de travailleurs inclus dans chacun des trois rappels.

Commencée le 26 juillet, cette grève de cinq mois des employés au sol (agents de passagers, préposés aux réservations, au cargo et mécaniciens) aura forcé l'annulation pendant cette période de tous les vols réguliers à l'ouest de Montréal, soit 350 par semaine et coûté plusieurs millions à Nordair, bien que M. Galipeau ne veuille pas en dire plus long.

Aucune plainte contre le député libéral de Verdun

QUEBEC (PC) — Aucun crime n'a été commis et en conséquence aucune plainte n'a été portée contre le député libéral de Verdun, M. Lucien Caron, dont le bureau et la résidence avaient fait l'objet d'une descente policière le 27 septembre dernier, a admis mercredi le ministre de la Justice Marc-André Bédard.

Dans une déclaration à l'Assemblée nationale, M. Bédard a expliqué que l'analyse des documents saisis par les

policiers à cette occasion avait permis de constater qu'il n'y avait pas eu commission d'acte criminel.

Le député Caron a accueilli la déclaration du ministre avec joie. "Comme je n'avais rien à me reprocher, je n'avais pas jugé bon retenir les services d'un avocat", a-t-il dit.

Le député de Verdun, qui est aussi maire de la ville du même nom, a affirmé ne pas souhaiter une telle aventure à personne.

L'Assemblée nationale n'aura pas besoin de siéger la semaine prochaine

QUEBEC (PC) — L'Assemblée nationale continue de rouler à fond de train et, au rythme actuel, elle n'aura pas besoin de siéger la semaine prochaine.

Les députés siègent tous les jours de la semaine jusqu'à tard dans la nuit si bien que le programme législatif qui, il faut le dire est assez mince, est largement entamé.

Hier, les députés ont adopté en troisième lecture les projets de loi 99, 98 et 95 sur le transport scolaire, des mesures d'ordre fiscal et celle qui crée un ministère du Travail distinct. Ils ont également adopté les rapports de plusieurs commissions parlementaires et ces projets de loi se-

ront adoptés en troisième lecture sous peu.

L'opposition libérale était déterminée à faire une lutte acharnée sur le projet de loi 90, prévoyant notamment l'augmentation des salaires des députés le 1er avril, mais le gouvernement a finalement accepté de scinder ce projet de loi.

A ce rythme, les travaux pourront être complétés samedi prochain. Le règlement sessionnel fixe au 21 décembre la date limite de l'ajournement de la session.

Tribunal de la citoyenneté

Les juges ne doivent pas se mêler à des activités partisanes

OTTAWA (PC) — Les juges du Tribunal de la citoyenneté ont des directives très précises de ne pas se mêler à des activités politiques partisanes, a soutenu hier le secrétaire d'Etat Serge Joyal.

Le ministre réagissait ainsi aux accusations de députés conservateurs qui soutenaient que les associations de comté du Parti libéral tentaient d'utiliser des juges de la citoyenneté à des fins partisanes, en les invitant à des rencontres avec des néo-Canadiens.

Un manuel de recrutement du Parti libéral du Canada, présenté lors du congrès libéral du mois dernier, suggérait aux associations de comté d'organiser des cours de citoyenneté, où l'on inviterait les nouveaux Canadiens "à assister à une rencontre, où ils pourraient apprendre les exigences pour obtenir la citoyenneté canadienne et rencontrer un juge de la Cour de la citoyenneté".

Le manuel précise que "le juge doit être invité quelques semaines d'avance en s'adressant au bureau régional du secrétariat d'Etat".

Le but de ces cours est "d'encourager la citoyenneté canadienne tout en permettant à des membres potentiels du Parti libéral d'entrer en contact avec les associations".

Lors de la période des questions, M. Trudeau a affirmé que ce n'était pas une tentative d'utiliser les tribunaux que d'encourager des gens à devenir citoyens canadiens.

M. Joyal a affirmé qu'aucun juge n'avait accepté une telle invitation de la part d'une association libérale ou d'un autre parti politique.

Le ministre a rappelé que, lors de leur assermentation, les juges de la Cour de la citoyenneté doivent signer des directives.

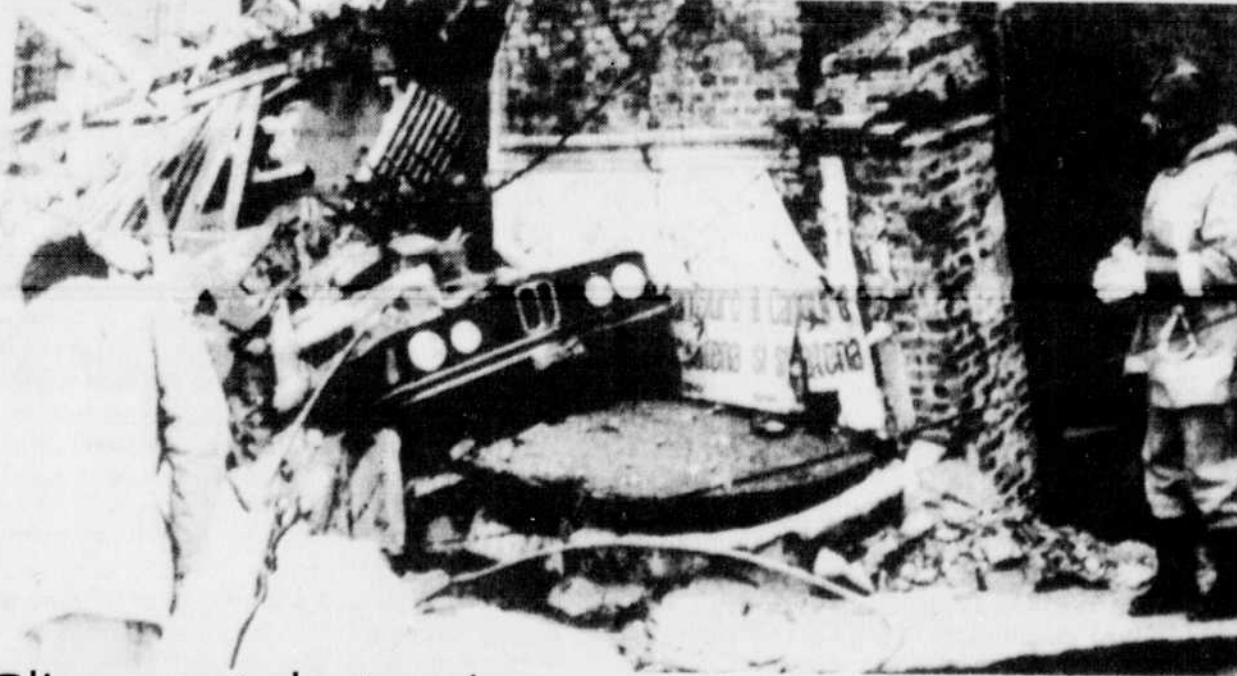
L'article 20 de ces directives spécifie que les juges des Cours de citoyenneté ne doivent pas se livrer à des activités politiques partisanes ou appuyer des candidats, que ce soit au niveau municipal, provincial ou fédéral.

Selon M. Joyal, aucun juge n'a enfreint ces directives jusqu'à maintenant.

Le ministre a indiqué qu'il n'émettrait pas de directive spéciale avertissant les juges de ne pas prendre part à de telles assemblées.

"Les juges eux-mêmes ont toute latitude pour appliquer eux-mêmes leurs propres directives et ce n'est pas au bras politique de leur dire quoi faire. S'ils estiment que participer à de telles assemblées politiques les mettrait dans une situation de conflit d'intérêt, c'est à eux-mêmes de poser ce jugement, ce n'est pas à un ministre de le faire", a déclaré M. Joyal.

Le ministre a cependant refusé de condamner les auteurs du manuel de recrutement du Parti libéral, puisqu'il existe près d'un demi-million de personnes qui sont admissibles à la citoyenneté canadienne et qui ne la demandent pas.



Glissement de terrain

Un homme s'efforce de sauver quelques biens enfouis sous les débris de sa maison, à Ancona, hier. Un énorme glissement de terrain a détruit 200 maisons et laissé plus de 2,000 personnes sans abris.

(Laserphoto AP)

"La petite maison du Bord-de-l'Eau"

Prix du deuxième concours littéraire du mensuel le 3e Age

C'est le prochain feuilleton de La Tribune qui débute samedi prochain, le 18 décembre 1982.

PASCAL
Carrefour de l'Estrie
CORRECTION
dans notre annonce parue en page B-3 de La Tribune du 14 déc. 82. L'illustration de la tronçonneuse électrique 12 pouces, à 46,88 ch. ne correspond pas à l'article. Elle n'aurait pas dû paraître.
Nous nous en excusons.

STEINBERG
CORRECTION

dans notre annonce parue en page A-17 de La Tribune du 15 décembre, on aurait dû lire:

HUITRES FUMÉES
ENTIERES, BEAVER **1 36**
BTE DE 104 g.
au lieu de huitres fumées Steinberg.
Nous nous excusons auprès de notre clientèle.
85974

STEINBERG
CORRECTIONS

dans notre annonce de fruits et légumes du 15 décembre, les articles: Pommes Granny Smith à 1,09 et les concombres du Mexique à 98¢ pièce, n'auraient pas dû paraître. On aurait dû lire:

Choux-fleurs
de Californie, produits des E.-U., Canada No 1, grosseur 12. **1,09** ch.

Canneberges
Ocean Gray
Produit des E.-U., variété Howell. Cello 12 oz **98¢**

Nous vous prions de tout inconvenient que cela aurait pu vous causer.
85974

L'IMPORTANCE DE LA SANTÉ DE NOS ENFANTS

Monsieur Pierre-Marc Johnson,

Ministre des Affaires Sociales,
Gouvernement du Québec, Québec. (Québec)

OBJET: SOINS CHIRURGICAUX DANS LA REGION 05

Monsieur le Ministre,

A l'automne 1981, comme la régionalisation des Services de pédiatrie et d'obstétrique s'avérait de plus en plus nécessaire à une saine administration des Soins de Santé, les membres des Conseils de médecins et dentistes des hôpitaux de St-Vincent de Paul et Hôtel-Dieu de Sherbrooke se sont prononcés sur le sujet, lors d'assemblées régulières de Conseil des médecins et dentistes tenues dans chacun de ces hôpitaux.

Ils en sont venus à la conclusion que les soins obstétricaux et les soins aux nouveaux-nés devraient être administrés à St-Vincent de Paul, qui comptait déjà la plus grosse clientèle de Sherbrooke dans ce domaine. Les soins pédiatriques devraient être centralisés à l'Hôtel-Dieu qui avait toutes les facilités pour recevoir la clientèle pédiatrique de la ville de Sherbrooke.

Il est probable que les membres du CRSSS n'aient pas été mis au courant de ce souhait de presque deux cents médecins de Sherbrooke, puisqu'en juin 1982, le CRSSS décidait que, dorénavant, il n'y aurait plus d'obstétrique à l'Hôtel-Dieu, et qu'il n'y aurait plus de pédiatrie ni à l'Hôtel-Dieu ni à St-Vincent de Paul.

TENTATIVE DE SUICIDE



Automutilation avec lame de rasoir

Par son décret, le CRSSS décidait que la population de Sherbrooke, elle aussi n'avait rien à dire. Comment pouvait-elle dire quelque chose? Pour la rassurer, on lui a dit qu'on conserverait dans chacun des hôpitaux du centre-ville, quelques lits d'observation de 24 à 48 heures, et que cela serait bien suffisant.

Nous n'avons pas la compétence nécessaire pour juger si de tels lits d'observation sont suffisants pour les soins pédiatriques médicaux, mais nous pouvons affirmer que nous ne pouvons continuer à pratiquer la chirurgie pédiatrique dans ces conditions. Quel chirurgien placé à l'urgence devant un enfant souffrant surtout de douleurs abdominales, osera décider s'il s'agit d'une appendicite aiguë simple, qu'il peut opérer (48 heures d'hospitalisation) ou d'un abcès avec péritonite (15 jours d'hospitalisation) qu'il devra transférer.

Des situations du même type se produisent souvent, et cela, dans toutes les spécialités chirurgicales. Placés trop souvent devant un tel dilemme, nous n'aurons d'autre choix que de cesser de pratiquer la chirurgie des enfants. Et la population de Sherbrooke, un beau jour, se rendra compte qu'elle ne peut plus obtenir de soins pédiatriques au centre-ville et qu'elle a été leurrée. Leurrée, en effet, car nous sommes convaincus que les parents de Sherbrooke souhaitent faire traiter leurs enfants au centre-ville. Les statistiques à ce sujet sont claires et valent un référendum!

Or, le décret du CRSSS signifie que dans ce dossier, l'opinion de la population ne compte pas. Et pourtant, ce décret aura pour les parents de Sherbrooke trois effets très durs:

- Disparition du libre choix.
- Diminution de l'accessibilité des soins.
- Augmentation des frais.

Examinons-les, si vous le voulez, un à un:

1° Libre choix:

Il y a à Sherbrooke, deux types d'hôpitaux pour soins aigus. L'Hôpital de Sherbrooke, l'hôpital St-Vincent de Paul et l'Hôtel-Dieu sont des hôpitaux de soins généraux et spécialisés. Ils sont situés au centre-ville de Sherbrooke et sont facilement accessibles par les transports publics. Ils peuvent donner la majorité des soins que nécessitent la population, particulièrement en pédiatrie.

Le C.H.U.S. est un hôpital régional de soins tertiaires. Il est situé à quelques milles de Sherbrooke, et un autobus s'y rend toutes les heures. On y donne des soins généraux et spécialisés, et aussi, certains soins tertiaires à des patients venant de toute la région de l'Estrie. Les médecins cliniciens sont aussi professeurs et quelquefois chercheurs. Ils sont assistés dans leur travail, d'internes et de résidents, et sont habituellement suivis par des stagiaires en médecine. C'est un hôpital qui a un excellent système de relations publiques et qui s'est vite fait connaître dans tout le Québec. On y donne, nous n'en doutons pas, d'excellents soins. Mais, de par la nature même de son fonctionnement, le contact personnel — patient — médecin — famille est plus difficile que dans nos hôpitaux.

Entre ces deux types d'hôpitaux, la population de Sherbrooke a le choix. Personne ne force les malades à choisir un type d'hôpital plutôt qu'un autre. Et pourtant, depuis 15 ans que le C.H.U.S. existe, les gens de Sherbrooke ont toujours préféré, en majorité, se faire soigner dans les hôpitaux de la ville. Et les parents de Sherbrooke ont toujours, majoritairement, préféré faire traiter leurs enfants au centre-ville plutôt qu'au C.H.U.S.

La décision du CRSSS constitue, à toute fin pratique une négation de ce choix des parents.

2° Accessibilité des soins et coûts pour les parents:

Nous avons dit que les hôpitaux du centre-ville étaient situés sur les lignes d'autobus de Sherbrooke. Ceci permet à n'importe quel parent sans auto, qui veut amener son enfant à l'hôpital ou l'y visiter, de le faire rapidement, à faible coût.

Les parents savent aussi que leur médecin y est facilement accessible. Les chirurgiens du centre-ville ne travaillent qu'au centre-ville. Ils sont à l'hôpital tous les jours, même en fin de semaine, et les parents savent qu'ils peuvent les y trouver. S'ils doivent attendre quelquefois à la salle d'urgence, avant une consultation, c'est qu'ils n'ont pas prévu, ou que leur chirurgien est pris en salle d'opération. Ils savent, du moins, que c'est lui-même qui verra leur enfant.

Le C.H.U.S., de par sa situation géographique, est plus difficilement accessible aux personnes qui n'ont pas d'automobile. (Dans le contexte économique et social

actuel, ce n'est pas rare). Pour ceux et celles qui veulent s'y rendre en autobus, ils doivent d'abord prendre un autobus de la ville, puis, payer un deuxième autobus qui les transportera au C.H.U.S. Par ailleurs, un voyage simple en taxi, du centre-ville au C.H.U.S. coûte \$6.50. C'est donc un fardeau important pour certains parents qui doivent visiter leur enfant pendant les deux, cinq ou dix jours de son hospitalisation, ou qui doivent l'amener subir des examens de contrôle.

Il n'est pas sûr que tous les parents comprennent bien ce qui se passe et surtout ce qui se passera si le CRSSS ne revient pas sur sa décision. En ce moment, on peut supposer qu'un pourcentage assez impressionnant de la population l'a compris, puisqu'une pétition demandant au CRSSS de reconsidérer sa décision, a recueilli 24,000 signatures. Le CRSSS ayant balayé cette décision du revers de la main, il revient maintenant aux élus, de décider si c'est vrai que la bureaucratie est plus importante que la démocratie.

Il y a un autre aspect de cette décision qui nous pose des questions. C'est le coût de cette opération. Nous reconnaissons notre incompétence dans l'administration du trésor public. Nous reconnaissons aussi que si un administrateur tire certaines conclusions de l'addition d'une colonne de chiffres et qu'un autre administrateur tire des conclusions complètement opposées, nous devons nous sentir perplexes et nous nous sentons bien ignorants.

Cependant, nous croyons qu'il n'est pas nécessaire d'être un administrateur chevronné pour comprendre que si l'hôpital "A" hospitalise 15,000 patients par an avec un budget de 29 millions alors que l'hôpital "B" en hospitalise 10,000 avec un budget de 49 millions, le coût des soins est moins élevé dans l'hôpital "A" que dans l'hôpital "B".

A un moment où votre confrère au trésor s'évertue à chercher des moyens d'économiser pour boucher les trous du budget, à un moment où l'on mentionne même la possibilité de diminuer les allocations familiales, nous croyons que le transfert des soins pédiatriques chirurgicaux au C.H.U.S. est un luxe que la province ne peut se permettre.

Conscients des difficultés financières du gouvernement, mais, en même temps soucieux de trouver des moyens d'assurer les services médicaux au plus bas coût, sans léser la population de la ville de Sherbrooke, nous vous demandons, en tant que Ministre des Affaires Sociales, de créer un moratoire sur la régionalisation des Services pédiatriques à Sherbrooke. Pendant cette période, les Départements de chirurgie des hôpitaux du centre-ville s'engagent à explorer les différentes avenues susceptibles de maintenir, au bénéfice de la population de la région et de leurs enfants, des soins chirurgicaux rapidement accessibles, de bonne qualité, continus et les moins coûteux.

Nous espérons, si la décision n'est pas changée maintenant, qu'elle ne le sera pas dans deux trois ou cinq ans, sous la pression d'une population qui en aura subi les conséquences.

Les membres des Départements de chirurgie, Centre hospitalier Hôtel-Dieu, Centre hospitalier St-Vincent de Paul

*** (Liste révisée et mise à jour.)**

Dr Jacques Beaudry
(gynécologie)

Dr François Lajoie
(gynécologie)

Dr Pierre Surprenant
(chirurgie buccale)

Dr Philippe Dionne
(chirurgie générale)

Dr Louis Hébert
(plastie)

Dr Patrice Gautier
(ophtalmologie)

Dr Jean-Denis Dufresne
(urologie)

Dr Michel Côté
(gynécologie)

Dr Paul-Emile Roux
(gynécologie)

Dr José Facal
(vasculaire périphérique)

Dr Georges Saine
(chirurgie générale)

Dr Jean-Vincent Nootens
(plastie)

Dr Roger Morcos
(orthopédie-traumatologie)

Dr Jean Lehoux
(oto-rhino-laryngologie)

Dr Jean-Louis Lavoie
(ophtalmologie)

Dr Elie-Philippe Khoury
(urologie)

Dr John-O. Décarie
(gynécologie)

Dr Claude Rancourt
(chirurgie buccale)

Dr Yvan Blouin
(chirurgie générale)

Dr Jules Bureau
(chirurgie générale)

Dr Paul Chevalier
(chirurgie générale)

Dr Carole Côté
(chirurgie générale)

Dr Roland Côté
(chirurgie générale)

Dr Maurice Crépeau
(orthopédie traumatologie)

Dr Guy Doyon
(ophtalmologie)

Dr Ann Fortin
(chirurgie gynécologie)

Dr John Gentile
(chirurgie générale)

(annonce)

Dr Jacques Grégoire
(chirurgie ophtalmologie)

Dr Gabriel Laberge
(chirurgie cardio-vasculaire & thoracique)

Dr Gilles Lamoureux
(chirurgie orthopédique & traumatologie)

Dr Jean Ledoux
(chirurgie générale)

Dr André Lepage
(chirurgie dentaire)

Dr Roger Mailhot
(chirurgie générale)

Dr Arold Martel
(chirurgie urologie)

Dr Jean Martin
(chirurgie orthopédique)

Dr Jean Massé
(chirurgie urologie)

Dr Gilles Massicotte
(chirurgie plastie)

Dr Michel Pop
(chirurgie ophtalmologie)

Dr Pierre Racette
(chirurgie générale)

Dr Jean-François Roberge
(chirurgie ophtalmologie)

Dr Claude St-Jacques
(orthopédie-traumatologie)

Dr Chantal Tremblay
(chirurgie oto-rhino-laryngologie)

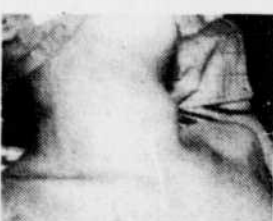
Dr Louis Trudel
(chirurgie buccale)

Dr Gilles Vigneault
(chirurgie oto-rhino-laryngologie)

Dr Jean Thibaut
(ophtalmologie)



Enfant avec fracture de la cuisse. En traction pour 4 semaines.



Enfant de 12 ans, avec tumeur de la thyroïde.



Enfant avec tumeur de l'oeil.



Enfant battu et maltraité.